

Tarifs de l'Accueil périscolaire du Penker

Le matin

Quotient familial	Arrivée entre 7h et 7h30	Arrivée entre 7h31 et 8h00	Arrivée entre 8h01 et 8h40
QF ≤ 512	1,05 €	0,70 €	0,35 €
513 à 841	1,50 €	1,00 €	0,50 €
842 à 1137	1,80 €	1,20 €	0,60 €
1138 à 1300	2,10 €	1,40 €	0,70 €
QF ≥ 1301	2,40 €	1,60 €	0,80 €

L'Accueil périscolaire se termine le matin à 8h40.

Tarif pour les enfants non pré-inscrits ou sans dossier complet : 3€/enfant

Pour les enfants inscrits mais absents, sans justificatif : la prestation prévue sera facturée.

Le soir

Quotient familial	Départ entre 16h30 à 17h30 Avec le goûter	Départ entre 17h31 à 18h	Départ entre 18h01 à 18h30	Départ entre 18h31 à 19h
QF ≤ 512	0,70 €	1,05 €	1,40 €	1,75 €
513 à 841	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €
842 à 1137	1,20 €	1,80 €	2,40 €	3,00 €
1138 à 1300	1,40 €	2,10 €	2,80 €	3,50 €
QF ≥ 1301	1,60 €	2,40 €	3,20 €	4,00 €

Tarif pour les enfants non pré-inscrits ou sans dossier complet : 3€/enfant

Pour les enfants inscrits mais absents, sans justificatif : la prestation prévue sera facturée.

Garderie à l'école

La municipalité offre un temps de garderie gratuit entre 16h et 16h30. Pour des raisons de sécurité, et pour éviter aux enfants d'attendre, il est cependant préférable pour ceux qui le peuvent de venir les chercher dès la fin des cours

Rappel :

Les factures sont éditées à chaque fin de période.

Pour l'accueil périscolaire, les factures sont préparées à chaque vacances pour la période précédente.

Pour l'ALSH, l'espace jeunes et les camps, le SEJ édite les factures après chaque période de mercredis, de vacances ou après un séjour.

Pour les cartes yaouanks, le règlement se fait directement au PIJ.

Moyen de paiement :

Vous recevez une facture blanche, le paiement se fait par chèque ou espèce directement au trésor public.

Si vous recevez une facture jaune, c'est que vous avez déclaré au SEJ vouloir payer par :

- Chèque vacances
- Ou CESU

Vous devez alors régler directement au service enfance jeunesse en mairie

Pour l'accueil périscolaire, vous pouvez demander le règlement par virement.